

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	6
Absents	5
Total des votes	48

9. Autres domaines de compétences
9.1 Autres domaines de compétences des communes
et EPCI

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 7 mars 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. GIRARD, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. COUREL, M. RUVEN, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, M. BOURNISIEU

TITULAIRES EXCUSES : M. LEROY, M. BONVOISIN, M. BARRE, Mme CLUZEL, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. BURET, Mme BINET, M. PLATEL

SUPPLEANTS PRESENTS : M. BESSARD, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, Mme CACAUX, M. CHARPENTIER, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. LEROY à M. TIHY, M. BONVOISIN à M. DOUYERE, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme DUVAL à Mme DUTILLOY, M. BURET à Mme LOUVEL, M. PLATEL à m. CHARPENTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : C. DE ANDRES

N ° 8-2023 Adhésion de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle à l'Entente Axe Seine

L'entente intercommunale et communale Axe Seine est un outil de réflexion et de coopération au service des territoires. Son objectif est de construire une vision partagée de l'Axe Seine, en tirant parti de ses atouts, en travaillant à la structuration des filières économique, en contribuant à la promotion du tourisme, du patrimoine et de la culture, en bâtissant une stratégie de mobilité décarbonée et en développant des projets structurants et communs entre la Normandie et la région capitale avec pour dénominateur commun la Seine et son débouché dans la Manche.

Les réflexions et les enjeux sont variés.

D'abord, la question des transports, des passagers d'une part, avec la ligne nouvelle Paris Normandie et de marchandises, d'autre part avec le développement du transport fluvial.

Ensuite la problématique environnementale et le développement d'une stratégie commune en matière d'énergie renouvelable. La démarche est portée par la SEM Axe Seine Energies Renouvelables qui apportera son concours aux financements. La mobilité décarbonée est aussi au cœur des discussions, en lien avec les agences d'urbanisme afin de favoriser le développement des plateformes multimodales. De même, la création d'un « corridor écologique » pour sauvegarder la Seine et sa biodiversité est à l'étude.

Enfin, une réflexion commune existe en terme de culture et de tourisme. La Seine demeure le fil conducteur de cette démarche, témoin des démarcations et des liens historiques et culturels entre les territoires qu'elle relie

La CCPAVR occupe géographiquement une place stratégique, à mi-chemin entre la capitale et l'embouchure du fleuve. La participation à l'entente va permettre à la CCPAVR de prendre part pleinement au projet et à ses orientations.

Les membres fondateurs de l'entente ont adopté le 6 décembre 2022 une résolution actant la volonté exprimée par de nouveaux EPCI, parmi lesquels la CCPAVR, de rejoindre le dispositif. Il convient aujourd'hui de formaliser la volonté de la CCPAVR de se joindre à l'entente axe seine.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU les articles L. 5221-1 et L.5221-2 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que l'entente intercommunale et communale axe seine représente une opportunité majeure pour la CCPAVR et son développement,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la CCPAVR d'y adhérer,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **DECIDE DE PROCEDER** à l'adhésion de la CCPAVR au sein de l'entente intercommunale et communale axe Seine,
- **DESIGNE** un représentant titulaire, Alexis DARMOIS, et un représentant suppléant, Isabelle DUONG aux fins de représentation de la CCPAVR au sein de l'entente.

Pont-Audemer, le 13 mars 2023

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL



Acte publié le 17.03.23

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20230313-8-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023